

La vie à défendre



Comité Technique Local du 19 mars 2020

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 17 h 10. La présidence a été assurée par M. Claude Girault, Directeur des Finances Publiques de notre département, le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par la CGT DDFiP Pas-de-Calais.



Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du CTL du 7 janvier 2020
- Protocole d'entraide entre les SPF de Boulogne 1 et 2
- Bilan du plan de continuité d'activité et mise en œuvre du plan de reprise d'activité
- Budget – opérations immobilières : bilan 2019 et prévisions 2020
- Rapport d'activité
- Questions diverses

Organisations
syndicales participant à
ce Comité



Les représentant(es)
CFTC DDFiP
Pas de Calais



Nathalie Jeamart

Trésorerie de Liévin Titulaire

Frédérique Davigny

S I P de Lens-Sud Experte

Point 1

Procès-verbal du C T L du 7 janvier 2020

Le Procès-verbal de la Direction n'appelant de notre part à aucune modification, nous avons donc voté POUR son approbation.

Point 2

Protocole d'entraide entre les S P F de Boulogne 1 et 2

Ce protocole d'entraide concerne le service de publicité foncière de Boulogne sur Mer 2 et le service de publicité foncière et d'enregistrement de Boulogne sur Mer 1. Selon la Direction, ce protocole d'entraide est un dispositif de soutien mis en œuvre entre deux services de la publicité foncière installés sur un site identique dans le cadre des travaux portant sur les dépôts télé@ctés des publications en stock au fichier immobilier.

Le SPFE aidé de BOULOGNE-SUR-MER 1 doit faire face à un renouvellement important de l'effectif pour la partie publicité foncière avec les départs d'agents très expérimentés en retraite et une moyenne d'âge élevée (5 agents ont plus de 60 ans). Trois départs sont intervenus en 2019, deux départs en retraite sont annoncés et certains pour 2020.

Les objectifs recherchés sont la réduction des délais de publication et de déstockage du SPFE aidé de BOULOGNE-SUR-MER 1 et la convergence des délais de publication des 2 structures en vue de la fusion.

Les modalités d'organisation seront les suivantes :

L'aide apportée par le SPF de Boulogne sur Mer 2 au SPFE de Boulogne sur Mer 1 :

- concerne uniquement les Télé-formalités,
- s'établit à 2 journées de Télé-Travail par semaine,

Durée du protocole

Date de prise d'effet du protocole : le 19 juin 2020

Date de fin du protocole : le dispositif d'entraide se poursuivra jusqu'à identité des délais des deux structures

Le protocole pourra être suspendu, notamment en cas d'augmentation de la charge ou de travaux particuliers du SPF aidant, de congés maladie, ou motifs particuliers (jours fériés, ...).

Ce protocole d'entraide est une conséquence directe des suppressions d'emplois dans nos services. La seule solution qu'il restait à la Direction est donc bien une entraide, qui sera bien évidemment suivi d'une prochaine fusion. La direction avait prévu un vote sur ce point de l'ordre du jour. CFTC DDFIP 62 ne peut pas voter CONTRE le mot Entraide. Mais, voter POUR serait pour nous cautionner les suppressions d'emplois. Dans de telles conditions, il ne nous restait que l'Abstention.

L'ensemble des Organisations Syndicales s'est abstenu.

La Direction indique que sur la période du PCA, les agents affectés sur des missions prioritaires et non empêchés ont majoritairement pu télétravailler. Le retour ponctuel en présentiel était toutefois rendu nécessaire pour la consultation du courrier du SRHD et notamment le recensement des arrêts maladie adressés par voie postale, la rédaction de certains documents et la consultation du dossier individuel de l'agent.

Concernant les agents en situation de fragilité médicale, il y a eu gestion au fil de l'eau en lien direct avec le médecin de prévention, les agents et les chefs de service, des absences pour personnes en situation de fragilité et des arrêts maladie.

Il y a eu une gestion et affectation à la demande de l'EDR particulièrement mobilisée pour des missions prioritaires, en liaison avec les divisions métiers, dans un contexte de forte réactivité attendue.

Pour gestion du temps de travail, Le retour des agents dans les services s'accompagne de très nombreuses régularisations des temps et des absences dans SIRHIUS.

L'absence d'accueil physique hors rendez-vous a entraîné un report important de sollicitation des usagers via le téléphone et les e-contacts. Les services se sont organisés pour permettre de répondre aux nombreux appels téléphoniques, et ont mis en place le dispositif d'accueil téléphonique sur rendez-vous (à titre d'illustration, on dénombre 460 accueils de ce type pour la semaine du 1er juin). Lorsqu'il a eu lieu, l'accueil physique s'est tenu sur rendez-vous sauf exception.

Les SIP ont bénéficié du soutien de la Direction et de vérificateurs pour le traitement des e-contacts. Plusieurs rédacteurs de la Division Assiette de l'impôt ainsi que des vérificateurs ayant de bonnes connaissances à l'impôt sur le revenu ont aidé les différents SIP à traiter les e-contacts des usagers particuliers. La priorité a été donnée dans le traitement des questions portant sur l'impôt sur le revenu d'une façon générale (rattachement d'enfants au foyer fiscal, régime des réductions et crédits d'impôt).

Le PCA prévoyait l'arrêt des procédures de recouvrement forcé, la mission n'étant pas considérée comme prioritaire dans ce contexte. La consigne passée dans les services a été suivie comme le montre la forte chute de l'émission des poursuites en mars et avril par rapport à l'année précédente.

Pour information, dans l'ensemble du département, 17 000 SATD ont été émises en mars 2020 et 156 SATD en avril 2020 (pour certaines en accord avec les usagers (cf. oppositions auprès de notaires dans le cadre de successions,...)) contre un peu plus de 36 000 chaque mois en mars 2019 et avril 2019.

L'équipe d'huissiers a repris son activité à compter du 12 mai, par la mise à jour de leurs dossiers, à partir d'éléments récupérés auprès de leurs postes de rattachement. A compter de la fin mai, les huissiers ont participé à une action de relance téléphonique des redevables de TVA du mois de mars et avril. Soit en moyenne 80 entreprises par huissier au titre des deux mois.

Concernant la gestion des collectivités locales, la direction nous a fourni les éléments suivants :

Les trésoreries ont assuré leurs missions prioritaires. Aucune difficulté n'a été rencontrée dans le paiement des payes de mars, avril et mai 2020 pour les agents des collectivités territoriales et des établissements publics de santé.

Le délai de paiement du comptable s'est maintenu à un niveau satisfaisant : 6,91 jours au 31 mars 2020 et

6,96 jours au 30 avril 2020. Il est à noter qu'une baisse des flux transmis par les ordonnateurs a été observée à compter d'avril 2020 (-19%).

Une cellule de soutien a été mise en place au sein de la division SPL Missions économiques à compter du 23 mars afin d'aider les trésoreries qui ne pouvaient pas assurer leurs missions prioritaires. Cinq agents de l'EDR

ont pris part à la cellule.

Point 4

Budget : bilan 2019 et prévisions 2020

1° : Bilan 2019

La direction nous a fourni un bilan clair et précis pour ce qui est de la gestion du budget 2019. Nous indiquons donc ci-dessous certains éléments fournis dans le rapport de la direction et qu'il est important et intéressant de connaître. Sans critiques ni contre-propositions de notre part, juste des informations, dans la mesure où, bien évidemment, rien n'est modifiable sur 2019.

La DDFIP du Pas De Calais a reçu 5 392 598 € en AE et 5 546 188 € en CP au titre de sa dotation globale de fonctionnement en 2019.

Les travaux et entretiens immobiliers

- Remplacement climatiseurs LTI de Lillers et Diderot : 14 081 €
- Travaux dans le cadre du déplacement du cabinet du médecin sur le site de Boulogne rue d'Aumont : 32 500 €
- Travaux plomberie Longuenesse : 10 726 €
- Travaux local Atscaf Boulogne Aumont : 4 792 €
- Poses de caméra (Foch, Béthune et Hénin) : 4 615 €
- Remplacement de la centrale d'alarme de Boulogne : 3 000 €
- Modification entrée Bruay : 33 700 €
- Travaux de peinture Foch : 8 460 €
- Travaux de peinture coin repas Henin : 6 768 €
- Sas Trésorerie de Bapaume : 4 683 €
- Longuenesse clôture et portail : 10 730 €
- Remplacement de menuiseries à Lens : 13 420 €
- Réparation rideau métallique Montreuil : 4 500 €
- Menuiseries Boulogne Aumont : 22 530 €

Le matériel informatique

- La dépense informatique s'est élevée à 180 717 €
- Achat de 100 PC : 30 967 €
 - Achat de 150 portables et stations d'accueil : 102 784 €
 - Commande de 400 écrans: 45 071 €

- Serveur : 1 895 €
- Achat d'imprimantes pour les caisses des CDFP et pour les Huissiers des Finances Publiques

Impression et reprographie

316 286 € ont été dépensés au titre de la ligne impression et reprographie.

L'augmentation importante s'explique par l'engagement pluriannuel relatif aux commandes de mopieurs dans la cadre du nouveau marché SOLIMP III.

Les économies réalisées sur la DGF ont permis d'engager la totalité des mopieurs sans faire appel à un abondement d'AE supplémentaire de l'administration centrale.

Sur 2019, 164 mopieurs ont été ainsi commandés pour un montant de 238 687 €. Cette somme regroupe les frais de location ainsi qu'une estimation des frais de copie sur 4 ans.

Matériel logistique

- ouvre lettre : 3 561 €
- autolaveuses : 2 748 €
- ventilateurs : 1 205 €
- dalles Led : 9 540 €

Véhicule

Achat d'une voiture (une C3) et d'un nouveau fourgon pour 38 049 € en remplacement de deux véhicules remis au Domaine.

Mobilier

Achat de 27 fauteuils pour 4 847 €

Frais de déplacements

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation 2018 / 2019
Frais de mission	756 062 €	690 054 €	9,57 %
Formation	260 555 €	216 202 €	20,51 %
Total	1 016 617 €	906 256 €	12,18 %

Les fluides

On constate une légère baisse des dépenses de fluides - 5,09 % en gaz et électricité et – 13,40 % sur les autres énergies, en revanche les dépenses liées aux consommations d'eau sont en augmentation (+ 13,40 %).

les dépenses de nettoyage et de collecte des déchets : 309 930 € en CP

Ce poste de dépense a progressé de 51,95 % par rapport à 2018 et de 82,73 % par rapport à 2017.

L'augmentation est liée à la poursuite de la forte progression des dépenses d'entretien des locaux liée d'une part à l'émission tardive des titres de recette pour l'entretien des sites de Calais par la ville de Calais et d'autre part par le recours à des sociétés de nettoyage en cas d'arrêt maladie ou de départ en retraite du personnel

Berkani.

Les dépenses de téléphonie : 132 236 €

Le périmètre de la dépense de téléphonie s'est élargi, les maintenances sont désormais imputées sur cette ligne, après neutralisation il s'avère que les dépenses liées aux communications ont légèrement baissé : 111 219 € en 2019 contre 119 567 € en 2018.

La dépense correspondant à l'action sociale est la suivante :

Des subventions d'équilibre à hauteur de 129 493 € ont été allouées aux associations des restaurants administratifs de Calais, Bruay-la-Buissière, Arras, Béthune, Lens et Montreuil-sur-Mer afin de compenser le coût des charges de personnels de droit privé. A titre de comparaison, les subventions d'équilibre 2018 se sont élevées à 165 833 € ;

- Aménagements de postes de travail : 6 699 €
- Détail des travaux réalisés an 2019 (36 227 €) :
- Restaurant d'ECUIRES Réfection des peintures de sol de la réserve : 3 936 €
- Restaurant LENS installation d'un bac dégraisseur : 2 805 €
- Restaurant BRUAY Réfection peintures de la salle de restaurant : 5 857 €
- Restaurant CALAIS faux plafonds et éclairage salle de restaurant : 18 953 €
- Remplacement de la Clim salle des frigos Restaurant Calais : 4 676 €

Dépenses liées au COVID La pandémie liée au COVID 19 a entraîné des dépenses nouvelles en matière sanitaire :

- Prestations de nettoyage ONET (remplacement de Berkani en ASA ou passages complémentaires) : 39 900 €
- Commandes Extraire : 12 200 €
- Commandes UGAP : 5 635 €
- Autres dépenses fournisseurs : 10 521 €
- Total dépenses sur DGF : 68 247 €

Total divers fournisseurs sur le budget du CHSCT : 10 285 €.
Soit un cumul de dépenses COVID de 78 532 €

2° : Programme immobilier 2020

Les priorisations pour 2020 sont les suivantes :

- Périmètre des bâtiments soumis à loyer budgétaire
- Reprise dans la programmation de la part significative d'entretien préventif.
- Opérations présentant un enjeu de sécurité ;
- Opérations d'accessibilité financées par le FIPHFP (fond d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

Les actions listées dans la programmation devront se raccrocher à l'un des axes suivants :

- Sécurisation du parc
- Pérennité et maintien en état
- Mise en accessibilité

Amélioration de la performance énergétique .

Information importante : Pour 2020 aucune des opérations proposées par la DDFIP n'a été retenue par le Préfet de région au motif de leur caractère non prioritaire. Merci, Monsieur le Préfet !!!

Comme chaque année, la Direction nous a présenté son rapport d'activité, avec des jolies photographies en première page... La Direction est heureuse, la direction est contente, la direction est fière d'elle-même.... Bref, tout va bien dans le meilleur des mondes si on se fit à ce superbe document. Ce magnifique état des lieux, c'est un peu l'arbre qui cache la forêt, ou bien la partie visible de l'iceberg... Nous sommes donc totalement en désaccord avec la façon de voir les choses de la direction...Mais, nous y sommes habitués depuis des années qu'elle nous fournit ce type de document.

Ce rapport compte 18 pages (soit 16 de moins que l'année dernière) , dans lesquelles, il n'est nulle part fait mention des choses qui ne vont pas dans nos services. En effet, la DDFiP a soigneusement évité de développer tout ce qui concerne les suppressions d'emplois, le stress au travail, la surcharge de travail des collègues, le manque évident de dialogue social dans notre département et surtout, la DDFiP n'évoque même pas une seule fois son plan la fermeture des postes comptables dans le cadre de son plan de nouveau réseau de proximité....

Les collègues du Pas-de-Calais pourront prochainement consulter sur Ulysse 62 ce superbe état des lieux de notre administration, dans laquelle tout va parfaitement bien.

Voici ci-dessous quelques chiffres ...

La DDFiP compte 1.405 emplois au 1^{er} janvier 2020,
dont 130 cadres A+, 219 cadres A, 639 cadres B et 417 cadres C,

Nous avons fait une petite statistique sur nos effectifs depuis le 1er janvier 2012.

Date	Effectifs
1er janvier 2020	1405
1er janvier 2019	1442
1er janvier 2018	1489
1er janvier 2017	1492
1er janvier 2016	1526
1er janvier 2015	1564
1er janvier 2014	1724
1er janvier 2013	1780
1er janvier 2012	1831

En 9 ans, la DDFiP du Pas-de-Calais a perdu 426 emplois, soit 23 % de ses effectifs.